



## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024

### LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Le 15 avril 2024, à compter de 18 h 00, le conseil municipal, sur convocation adressée par le maire le 09 avril 2024, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni Salle du Conseil municipal.

Monsieur Marc GRICOURT, Maire, préside la séance.

#### **Présents :**

Marc GRICOURT, Jérôme BOUJOT, Marie-Agnès FÉRET à partir de la délibération B\_D2024\_051, Benjamin VÉTELÉ à partir de la délibération B\_D2024\_069, Corinne GARCIA, Paul GILLET, Fabienne QUINET, Ozgür ESKI, Christelle LECLERC, Joël PATIN, Hélène MENUU à partir de la délibération B\_D2024\_051, Rachid MERESS, Claire LOUIS à partir de la délibération B\_D2024\_056, David LEGRAND, Christelle BERENGER, Frédéric ORAIN, Sylvaine BOREL, Sébastien BRÉTON, Yann LAFFONT, Céline MOREAU, Mourad SALAH-BRAHIM, Cédric MARMUSE jusqu'à la délibération B\_D2024\_053 et à partir de la délibération B\_D2024\_066, José ABRUNHOSA, Françoise BEIGBEDER, Christophe DÉGRUELLE, Yann BOURSEGUIN, Christine ROBIN, Nicolas ORGELET, El Hassania FRAISSE-ZIRIAB à partir de la délibération B\_D2024\_051, Odile SOULÈS, Axel DIEUZAIDE, Mathilde DESJONQUÈRES à partir de la délibération B\_D2024\_057, Sylvain GIRAUD, Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN à partir de la délibération B\_D2024\_075, Michel PILLEFER, Michel CHASSIER, Gildas VIEIRA

#### **Pouvoirs :**

Marie-Agnès FÉRET donne pouvoir à Yann LAFFONT jusqu'à la délibération B\_D2024\_050, Benjamin VÉTELÉ donne pouvoir à Mourad SALAH-BRAHIM jusqu'à la délibération B\_D2024\_068, Claire LOUIS donne pouvoir à Cédric MARMUSE jusqu'à la délibération B\_D2024\_053, Catherine MONTEIRO donne pouvoir à Jérôme BOUJOT, Kadiatou DIAKITÉ-CAMARA donne pouvoir à Joël PATIN, Danièle ROYER-BIGACHE donne pouvoir à Céline MOREAU, Pauline SALCEDO donne pouvoir à Hélène MENUU, Étienne PANCHOUT donne pouvoir à Mathilde DESJONQUÈRES, Malik BENAKCHA donne pouvoir à Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN

#### **Excusés :**

Hélène MENUU jusqu'à la délibération B\_D2024\_050, Cédric MARMUSE à partir de la délibération B\_D2024\_054 et jusqu'à la délibération B\_D2024\_065, El Hassania FRAISSE-ZIRIAB jusqu'à la délibération B\_D2024\_050, Mathilde DESJONQUÈRES jusqu'à la délibération B\_D2024\_056, Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN jusqu'à la délibération B\_D2024\_074

**Secrétaire de séance :** Madame Céline MOREAU

**Approbation du procès verbal du 12 février 2024.**

|                   |  |
|-------------------|--|
| N°<br>B_D2024_049 | ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal |
|-------------------|--|

Le conseil municipal a décidé de :

- prendre acte de la communication des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

|                   |   |
|-------------------|---|
| N°<br>B_D2024_050 | <b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b> – Élection de la commission de délégation de service public (CDSP) - Conditions de dépôts des listes |
|-------------------|---|

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver la suppression des trois commissions de délégation de service public existantes et valider leur remplacement par une commission de délégation de service public municipale unique,
- fixer les règles pour le dépôt des listes destinées à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public municipale, telles que précisées ci-dessus,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

|                   |   |
|-------------------|---|
| N°<br>B_D2024_051 | <b>FINANCES</b> – Budget principal - Exercice 2024 - Décision modificative n° 2 |
|-------------------|---|

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2024 comme indiqué ci-dessus,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes conventions ou avenants à passer avec les associations et organismes subventionnés conformément à la réglementation en vigueur.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

|                   |   |
|-------------------|---|
| N°<br>B_D2024_052 | <b>FINANCES</b> – Budget annexe Stationnement payant - Exercice 2024 - Décision modificative n° 2 |
|-------------------|---|

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2024 comme indiqué ci-dessus.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

|                   |   |
|-------------------|---|
| N°<br>B_D2024_053 | <b>FINANCES</b> – Budget annexe Chauffage urbain - Exercice 2024 - Décision modificative n° 1 |
|-------------------|---|

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2024 comme indiqué ci-dessus.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

|                   |   |
|-------------------|---|
| N°<br>B_D2024_054 | <b>FINANCES</b> – Dispositif de paiement par cartes d'achats - Renouvellement du contrat auprès de la Caisse d'Épargne Loire-Centre |
|-------------------|---|

Le conseil municipal a décidé de :

- doter la Ville de Blois d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs et ainsi de souscrire auprès de la Caisse d'Épargne Loire-Centre un contrat de cartes d'achats pour une durée de trois ans, répondant aux conditions suivantes :

La Caisse d'Épargne Loire-Centre met à la disposition de la Ville de Blois 12 cartes d'achats aux porteurs, confiées :

- Service financier : 1 carte nominative
- Service des relations publiques : 1 carte nominative
- Service achats-logistique : 1 carte nominative
- Direction des ressources humaines : 1 carte nominative
- Magasin des ateliers-bâtiments : 2 cartes nominatives
- Service du patrimoine roulant : 6 cartes nominatives

La Ville de Blois procédera à la désignation des porteurs et définira les paramètres d'habilitation des cartes.

Le montant plafond global de règlements effectués par cartes d'achats de la Ville de Blois est fixé à 290 000 euros pour une périodicité annuelle, selon la répartition suivante :

- Carte d'achats au porteur du service financier : 15 000 euros

- Carte d'achats au porteur du service des relations publiques : 10 000 euros
- Carte d'achats au porteur du service achats-logistique : 110 000 euros
- Carte d'achats au porteur de la direction des ressources humaines : 15 000 euros
- Carte d'achats aux porteurs du magasin des ateliers-bâtiments : 70 000 euros
- Carte d'achats aux porteurs du service du patrimoine roulant : 70 000 euros

Les principales conditions tarifaires du contrat de cartes d'achats sont les suivantes :

- Cotisation annuelle par carte achats est fixée à 50 euros,
- Cotisation annuelle pour l'abonnement au site de consultation CE net SP est fixé à 75 euros,
- Commission sur flux de 0,35 % à partir du 1er euros par transaction,
- Avance de trésorerie : Euribor 1 semaine (flooré à 0%) assorti d'une marge de 0,90 %.

- autoriser le Maire à intervenir au contrat qui sera passé entre la Ville de Blois et la Caisse d'Épargne Loire-Centre.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

|                   |  |
|-------------------|--|
| N°<br>B_D2024_055 | <b>FINANCES</b> – Affranchissement du courrier du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), du Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise (SIAB) et du Pays des châteaux - Remboursements 2023 |
|-------------------|--|

Le conseil municipal a décidé de :

- arrêter les frais d'affranchissement dus à la Ville de Blois au titre de l'année 2023 par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) à 22 586,57 € ;
- arrêter les frais d'affranchissement dus à la Ville de Blois au titre de l'année 2023 par le Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise (SIAB) à 64,21 € et par le syndicat mixte Pays des Châteaux à 942,77 € ;
- demander à ce que ces sommes soient remboursées à la Ville de Blois ;
- autoriser le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités consécutives à la présente délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

|                   |  |
|-------------------|--|
| N°<br>B_D2024_056 | <b>PERSONNEL TERRITORIAL</b> – Adoption du plan de développement des compétences 2024 - 2026 et du règlement formation |
|-------------------|--|

Le conseil municipal a décidé de :

- valider et mettre en œuvre le plan de développement des compétences et le règlement formation,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

|                   |   |
|-------------------|---|
| N°<br>B_D2024_057 | <b>PERSONNEL TERRITORIAL</b> – Signature d'une convention de soutien aux politiques de réserve opérationnelle avec l'État |
|-------------------|---|

Le conseil municipal a décidé de :

- décider d'approuver le partenariat avec l'Etat représenté par le Ministère de l'intérieur et des outre-mer et le Ministère des armées, relatif au soutien de la réserve opérationnelle,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer ce document ainsi que tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

|                   |   |
|-------------------|---|
| N°<br>B_D2024_058 | <b>CIMETIÈRES</b> –Création des tarifs applicables à la vente de caveaux funéraires |
|-------------------|---|

Le conseil municipal a décidé de :

- fixer les tarifs ci-dessus pour les caveaux suite aux reprises de sépultures,
- autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

|                   |   |
|-------------------|---|
| N°<br>B_D2024_059 | <b>CIMETIÈRES</b> – Avis du Conseil Municipal sur la création d'une chambre funéraire à Blois |
|-------------------|---|

Le conseil municipal a décidé de :

- émettre un avis favorable sur la création d'une chambre funéraire par la SCI CATON FAMILLE, sise 108 avenue du Maréchal Maunoury à Blois,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

|                   |  |
|-------------------|--|
| N°<br>B_D2024_060 | <b>MARCHÉS PUBLICS</b> – Restauration de l'Aître Saint-Saturnin et création d'une extension<br>- Lancement de la consultation des marchés de travaux |
|-------------------|--|

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire ou son représentant à signer le ou les marchés de restauration et d'extension de l'aître Saint-Saturnin,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer la demande d'autorisation de travaux sur monument historique pour l'Aître et la demande de permis de construire pour l'extension,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer les demandes de subventions.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

|                   |   |
|-------------------|---|
| N°<br>B_D2024_061 | <b>MARCHÉS PUBLICS</b> – Restauration Eglise Saint-Nicolas-Saint-Laumer - 5ème tranche de travaux |
|-------------------|---|

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire ou son représentant à signer le ou les marchés de restauration de l'Église Saint-Nicolas-Saint-Laumer (cinquième tranche),
- autoriser le Maire ou son représentant à signer la demande d'autorisation de travaux sur monument historique,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer les demandes de subventions.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

|                   |  |
|-------------------|--|
| N°<br>B_D2024_062 | <b>HABITAT</b> – Campagne de ravalement des façades 2020-2025 - Attribution de subventions |
|-------------------|--|

Le conseil municipal a décidé de :

- attribuer la subvention suivante au titre de l'aide au ravalement de façade : 2 537,62 € pour le bâtiment situé au 77 avenue Wilson.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

|                   |   |
|-------------------|---|
| N°<br>B_D2024_063 | <b>FONCIER</b> – Quartier Centre - Place Jean Jaurès - Cession à Monsieur et Madame GAUTIER |
|-------------------|---|

Le conseil municipal a décidé de :

- décider de céder à Monsieur et Madame GAUTIER, le local cadastré DO 881, d'une superficie de 17 m<sup>2</sup>, sis à Blois 9, place Jean Jaurès, moyennant le prix de 3 600,00 €, conforme à l'évaluation des Domaines ;
- dire que les frais d'acte en sus seront supportés par l'acquéreur ;
- autoriser le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette cession et à signer au nom de la Ville, tout acte et pièce s'y rapportant.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

|                   |  |
|-------------------|--|
| N°<br>B_D2024_064 | <b>DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL</b> – Travaux d'aménagement de la rue du Bourg Neuf<br>- Indemnisation des commerçants et artisans |
|-------------------|--|

Le conseil municipal a décidé de :

- fixer les indemnités suivantes :

\* Le Fontenoy : 15 000 € ;

\* O Krust : 6 185 € ;

- autoriser le Maire ou son représentant à signer les protocoles transactionnels afférents.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

Abstention : 1, Michel PILLEFER

|                   |  |
|-------------------|--|
| N°<br>B_D2024_065 | <b>ÉNERGIE</b> – Convention UGAP pour la mise à disposition de fourniture et d'acheminement de gaz naturel |
|-------------------|--|

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'UGAP portant sur la mise à disposition de marchés de fourniture et d'acheminement de gaz naturel à partir du 1er juillet 2025 et ce pour une période de trois ans ;

- autoriser le Maire ou son représentant à signer les marchés issus de la consultation et toute pièce y afférent.

**Décision : Adopté à la majorité des votes exprimés**

|                   |  |
|-------------------|--|
| N°<br>B_D2024_066 | <b>ÉNERGIE</b> – Candidature au programme CEE ACTEE+ (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) et à l'Appel à Manifestation d'Intérêt CHENE |
|-------------------|--|

Le conseil municipal a décidé de :

- candidater à l'appel à manifestation d'Intérêt CHENE du programme ACTEE +,

- dire que le portage administratif du projet incombe au Syndicat du Pays des Châteaux,

- autoriser le Maire à signer les conventions à venir avec le FNCCR et les autres membres du groupement et tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

|                   |  |
|-------------------|--|
| N°<br>B_D2024_067 | <b>TRAVAUX</b> – Autorisation de dépôt d'un permis d'aménager sur la rue Croix Boissée |
|-------------------|--|

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire ou son représentant à déposer et à signer toutes les pièces nécessaires à la demande de permis d'aménager en lien avec les travaux de réhabilitation de la rue Croix Boissée,

- autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

|                   |  |
|-------------------|--|
| N°<br>B_D2024_068 | <b>ÉDUCATION JEUNESSE</b> – Convention de partenariat avec l'association Intelligence Verte, la société Régénération Végétale et le collège Blois Vienne pour la mise en place d'un projet de sensibilisation au développement durable |
|-------------------|--|

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver les termes et les modalités de la convention annexée à la présente délibération,

- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que toutes les pièces afférentes à l'exécution de cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

|                   |  |
|-------------------|--|
| N°<br>B_D2024_069 | <b>CULTURE</b> – Collection anthropologique Froberville - Exposition « Visages d'ancêtres - Retour à l'île Maurice pour la collection Froberville », demande de subvention et autorisation de dépôt au Musée de l'esclavage intercontinental |
|-------------------|--|

Le conseil municipal a décidé de :

- adopter le projet d'exposition « Visages d'ancêtres - Retour à l'île Maurice pour la collection Froberville » et autoriser le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et toutes pièces afférentes à ce projet,
- solliciter les subventions les plus élevées possible auprès de l'État, Ministère de la Culture et de la Communication (Direction Régionale des Affaires Culturelles Centre-Val de Loire), de la Région Centre-Val de Loire, du Conseil Départemental de Loir-et-Cher pour financer le projet d'exposition,
- accepter les recettes supplémentaires qui pourraient être issues du mécénat,
- approuver la conclusion du partenariat avec le Musée de l'Esclavage Intercontinental et les termes de la convention annexée à la présente délibération,
- autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la convention de dépôt ainsi que toutes les pièces afférentes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

|                   |  |
|-------------------|--|
| N°<br>B_D2024_070 | <b>POLITIQUE DE LA VILLE</b> – Programmation 2024 des projets retenus dans le cadre de l'appel à projets du Contrat de Ville |
|-------------------|--|

Le conseil municipal a décidé de :

- valider la programmation du Contrat de Ville pour l'année 2024,
- verser les subventions aux porteurs de projets Contrat de Ville au titre de la programmation de l'appel à projets du Contrat de Ville 2024. Cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire S75, Direction Ville Solidaire,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document permettant aux porteurs de projets de mettre en œuvre les actions retenues,
- autoriser le Maire ou son représentant à percevoir des recettes émanant de l'État, de l'ANCT, au titre du Contrat de Ville pour les actions menées par la Ville, et à signer les conventions correspondantes.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

|                   |   |
|-------------------|---|
| N°<br>B_D2024_071 | <b>CULTURE</b> – Festival des « Promenades photographiques » - Soutien de la Ville de Blois<br>- Convention cadre 2024-2026 |
|-------------------|---|

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver les termes de la convention cadre 2024-2026 jointe en annexe de la présente délibération et autoriser le versement d'une subvention,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention cadre 2024-2026 avec les "Promenades photographiques" ainsi que toutes les pièces relatives à cette convention.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

Non-participation au vote : 1, Cédric MARMUSE

|                   |  |
|-------------------|--|
| N°<br>B_D2024_072 | <b>CULTURE</b> – Organisation de concerts au Château royal de Blois durant l'été 2024 - Tarifs |
|-------------------|--|

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le principe d'organisation de concerts " Music ô château " durant l'été 2024,
- approuver les tarifs proposés pour lesdits concerts,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

|                   |  |
|-------------------|--|
| N°<br>B_D2024_073 | <b>SPORTS</b> – Subvention complémentaire de fonctionnement au Tour du Loir et Cher - 63ème Tour du Loir et Cher |
|-------------------|--|

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire ou son représentant à verser une subvention complémentaire de fonctionnement de 2 000 € à l'association Tour du Loir et Cher (TLC),
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant au versement de la subvention complémentaire de fonctionnement.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

|                   |   |
|-------------------|---|
| N°<br>B_D2024_074 | <b>SPORTS</b> – Subvention d'équipement à l'AAJB OMNISPORTS pour le renouvellement du matériel de musculation |
|-------------------|---|

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire ou son représentant à verser une subvention d'équipement de 15 000 € à l'AAJB OMNISPORTS,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant au versement de la subvention d'équipement.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

|                   |   |
|-------------------|---|
| N°<br>B_D2024_075 | <b>BIODIVERSITÉ</b> – Convention de dépôt de la collection entomologique dite "Jean-Michel Lett" appartenant à Monsieur Christian Sallé |
|-------------------|---|

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver les termes de la convention de dépôt à intervenir entre la Ville de Blois et Monsieur Christian SALLÉ,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à l'exécution de cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

|                   |  |
|-------------------|--|
| N°<br>B_D2024_076 | <b>BIODIVERSITÉ</b> – Convention de dépôt de trente-et-un herbiers appartenant à la Société d'histoire naturelle de Loir-et-Cher |
|-------------------|--|

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver les termes de la convention de dépôt à intervenir entre la Ville de Blois et la Société d'histoire naturelle de Loir-et-Cher,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à l'exécution de cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

|                   |   |
|-------------------|---|
| N°<br>B_D2024_077 | <b>BIODIVERSITÉ</b> – Conventions de mise à disposition à destination des associations de jardins familiaux à Blois |
|-------------------|---|

Le conseil municipal a décidé de :

- valider la convention d'occupation à intervenir entre la Ville de Blois et l'association Les Acacias,
- valider la convention d'occupation à intervenir entre la Ville de Blois, la Communauté d'Agglomération Agglopolys et l'Association Blésoise des Jardins Familiaux (ABJF),
- autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions et tout document annexe.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

|                   |  |
|-------------------|--|
| N°<br>B_D2024_078 | <b>MÉMOIRE</b> – Centre de la Résistance de la Déportation et de la Mémoire - Renouvellement de la convention de partenariat avec le Conseil départemental de Loir-et-Cher |
|-------------------|--|

Le conseil municipal a décidé de :

- accepter le renouvellement du partenariat entre la Ville de Blois et le Conseil Départemental pour le Centre de la Résistance, de la Déportation et de la Mémoire,

- solliciter chaque année, dans le cadre de la convention pluriannuelle, le versement d'une participation du Conseil Départemental,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention et toutes pièces nécessaires à l'application de cette délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

---

|                           |   |
|---------------------------|---|
| <b>N°<br/>B_D2024_079</b> | <b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b> – Commission de délégation de service public (CDSP) -<br>Élection des membres de la commission |
|---------------------------|---|

Le conseil municipal a décidé de :

- procéder à l'élection au scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, des cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de la commission prévue par l'article L. 1411-5 du CGCT :
- Seule une liste a été présentée au secrétariat de l'assemblée dans les conditions prévues par la délibération n° B\_D2024\_050 du 15 avril 2024 :

**Titulaires :**

Hélène MENO  
Sébastien BRETON  
José ABRUHNOSA  
Étienne PANCHOUT  
Malik BENAKCHA

**Suppléants :**

Danièle ROYER-BIGACHE  
Nicolas ORGELET  
Jérôme BOUJOT  
Odile SOULÈS  
Corinne GARCIA

**Décision : Adopté à l'unanimité, Odile SOULÈS et Michel CHASSIER sont désignés assesseurs pour ce scrutin.**

**Résultat du scrutin secret :**

**Nombre de votants : 43**

**Nombre de bulletins nuls : 0**

**Nombre de bulletins blancs : 4**

**Nombre de suffrages exprimés : 39**

**Suffrages obtenus par la liste présentée : 39**

**Membres en exercice : 43**

---

**La séance est levée à 19 h 30**

**Toutes ces délibérations et pièces annexes sont consultables en Mairie de Blois – Service des Assemblées – 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment A, aux horaires d'ouverture au public.**